Avortement aux Etats-Unis : Solidarité ! Mon corps, Mon choix et pas de débat !

Le 24 juin 2022, la décision de la Cour suprême des États-Unis revient sur l'arrêt historique Roe vs Wade qui reconnaissait depuis près d'un demi-siècle le droit à l'avortement sur tout le territoire des États-Unis. Le droit des femmes et des minorités de genre à disposer de leurs corps est encore et toujours menacé!

Cette décision va permettre à de nombreux États d'interdire l'avortement sur leur territoire. Treize d'entre eux sont en mesure de le faire dès à présent avec effet immédiat tandis que d'autres pourraient légiférer en vue de restrictions. La moitié des États disent vouloir interdire l'IVG.

Cette décision va restreindre l'accès à l'avortement, criminaliser les services d'avortement et discriminer les personnes enceintes qui cherchent à avorter. Refuser un avortement aux femmes qui ne veulent pas être enceintes les condamne à une grossesse et à un accouchement forcés.

L'interdiction de l'avortement entraînera une augmentation des décès liés à des grossesses forcées. Nous savons que l'interdiction totale de l'avortement entraînera une augmentation de 21% du nombre de décès en général. Pour les femmes noires, ce chiffre passe à 33 %.

Les interdictions d'avorter sont intrinsèquement racistes et classistes. Racistes car elles touchent de manière disproportionnée les femmes de couleur et indigènes et classistes car celles qui n'en ont pas moyens ne pourront pas aller dans d'autres état pour avorter.

Cette remise en question s'inscrit dans un mouvement plus large de régression des droits des femmes et des minorités de genre et sexuelle. La Cour Supreme évoque déjà travailler sur une interdiction de la contraception et la remise en question du mariage pour tous et toutes.

A l'heure où grâce à la mobilisation des féministes, des pays tels que l'Irlande, l'Argentine, la Colombie, obtiennent le droit à l'avortement, le risque est grand de voir cette impulsion s'inverser. Nous assistons déjà à de nombreuses restrictions contre les droits des femmes en Pologne, Hongrie, Slovaquie. Les femmes ukrainiennes, réfugiées en Pologne, se voient interdire le droit à l'avortement alors que celui-ci est légal dans leur pays!

En France, les discours misogynes et racistes ainsi qu'a montée de l'extrême droite sont aussi une menace immédiate pour nos droits ! Les opposant.e.s à l'avortement n'ont jamais lâché prise en France !

Nous soutenons la demande de constitutionnalisation de l'avortement.

Nous dénonçons cette décision patriarcale inacceptable de la Cour Suprême et appelons à une mobilisation le samedi 2 juillet! Nous exigeons l'accès libre et gratuit à l'avortement et à la contraception partout et sans condition.

Le 2 juillet 2022 on se rassemble pour défendre le droit à l'avortement NOS CORPS NOS CHOIX RDV Place Bellecour à 15h

Apporter vos cintres et vos pancartes Organisée par le Planning Familial du Rhône soutenu par le Collectif Droits des Femmes Dans le cadre de l'initiative « Avortement en Europe, les femmes décident »